

# Prévenir les risques liés aux divagations des animaux domestiques

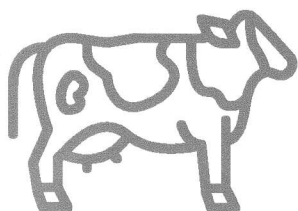
Les divagations d'animaux d'élevage causent chaque année des perturbations sur la circulation ferroviaire. Dans certains cas, des accidents matériels et humains graves sont constatés.

## En tant que riverain d'une voie ferrée, il vous appartient :

- De mettre en place une clôture comme le Code rural l'impose.
- D'entretenir et de vérifier le bon état de vos clôtures et installations.
- De bien refermer les enclos et de rester vigilant lors du déplacement des troupeaux.
- D'empêcher le pacage des bestiaux dont vous avez la responsabilité sur l'étendue du domaine public ferroviaire.

## Respectez les installations SNCF :

- Ne pas utiliser la clôture ferroviaire comme clôture pour les animaux.
- Ne pas endommager la clôture ferroviaire.



**2361 trains** ont été impactés par la faune domestique depuis 2019 en Grand Est. Cela représente 895 heures de retard, soit 37 jours au total.

